

Réunion extraordinaire du copropriété 29 juin 2022

Début de la réunion : 19h

Présents à la réunion :

- Dennis Hermans et Axelle
- Louis de Wergifosse et Aloysse Garcia
- Valentine Pacco
- Laure Anciaux
- Dimitri Anagnostaras et Kornilia Pipidi ;
- Gilles Erard
- Thomas Vandamme et Alison Crauwels

Points de discussions :

1. Approbation devis concernant travaux tuyauterie, raccordement

Nous avons 3 devis : (i) devis Sterckx ; (ii) devis Mariakis, (iii) devis Bouba

Décision d'approuver le devis de Mariakis -> décision prise à l'unanimité

2. Confirmation concernant la répartition

Approbation de la clé de répartition ci-dessous -> décision prise à l'unanimité

	Mariakis
Rez gauche	1 256,79 €
Rez droit	1 005,43 €
Atelier	98,36 €
1 gauche	1 947,82 €
1 droit	1 913,72 €
2 gauche	3 807,80 €
2 droit	1 947,82 €
3 gauche	4 054,25 €
3 droit	4 043,32 €
4 gauche	4 347,04 €
4 droit	4 314,25 €
	28 736,60 €

Détails

Poste	Montant
Communs	10 928,60 €
Eau /app	7 102,00 €

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE JULES MALOU 65-67

(l' « ACP »)
Avenue Jules Malou 65-67
1040 Etterbeek
BCE : 0764.574.487

Eau /m	636,00 €
Gaz /app	8 162,00 €
Gaz /m	1 908,00 €
Divers	0,00 €
	28 736,60 €

	Commun	Communs frais annexes	Au mètre eau	Au mètre gaz	Par entité Gaz	Par entité Eau	Par entité frais annexes	Prime Sibelga	Quotités	Mètres
Total	10 928,60 €	0,00 €	636,00 €	1 908,00 €	8 162,00 €	7 102,00 €	0,00 €	3 500,00 €		
Rez gauche	1 256,79 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	115	0
Rez droit	1 005,43 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	92	0
Atelier	98,36 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9	0
1 gauche	1 060,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	887,75 €	0,00 €	0,00 €	97	4
1 droit	983,57 €	0,00 €	42,40 €	0,00 €	0,00 €	887,75 €	0,00 €	0,00 €	90	4
2 gauche	1 049,15 €	0,00 €	0,00 €	238,50 €	1 632,40 €	887,75 €	0,00 €	388,89 €	96	8
2 droit	1 060,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	887,75 €	0,00 €	388,89 €	97	8
3 gauche	1 049,15 €	0,00 €	127,20 €	357,75 €	1 632,40 €	887,75 €	0,00 €	583,33 €	96	12
3 droit	1 038,22 €	0,00 €	127,20 €	357,75 €	1 632,40 €	887,75 €	0,00 €	583,33 €	95	12
4 gauche	1 180,29 €	0,00 €	169,60 €	477,00 €	1 632,40 €	887,75 €	0,00 €	777,78 €	108	16
4 droit	1 147,50 €	0,00 €	169,60 €	477,00 €	1 632,40 €	887,75 €	0,00 €	777,78 €	105	16

ASSOCIATION DES COPROPRIETAIRES DE LA RESIDENCE JULES MALOU 65-67

(l' « ACP »)
Avenue Jules Malou 65-67
1040 Etterbeek
BCE : 0764.574.487

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

3. Information concernant les délais de paiement selon la répartition reprise au point 2

Mariakis accepte les délais de paiement suivants : 40% à la signature du devis ; 40% à la fin des travaux ; 20 % à convenir

De manière pratique, nous proposons que les paiements à Mariakis se fasse depuis le compte de la copro. Valentine versera les montants à Mariakis.

Certains copro sont prêts à verser immédiatement 100% de la somme due, ceci permettra de donner un peu plus de temps aux copro qui n'ont pas les liquidités immédiatement. Bien entendu, il ne s'agit pas d'une avance ou d'une solidarité entre copropriétaires.

Pour rappel, le compte bancaire de l'ACP est : **BE53 0689 4283 2953**

4. Mandat

Valentine (syndic) à l'étranger en juillet.

Les pouvoirs du syndic sont délégués comme suit entre le 1^{er} et le 21 juillet :

- Mandat octroyé à Kornilia pour négocier et suivre relations avec l'entrepreneur Mariakis
- Mandat octroyé à Thomas pour négocier et signer au nom de la copropriété le contrat avec la société de nettoyage
- Mandat octroyé à Aloysse pour effectuer toutes les formalités et engager à la Copropriété dans les relations avec Sibelga
- Mandat octroyé à Kornilia pour effectuer toutes les formalités et engager à la Copropriété dans les relations avec Vivaqua

En conformité avec les décisions prises lors des précédentes AG.

PV datant du 1^{er} juillet 2022.